



Caen, le 4 juillet 2022

1^{er} degré Normandie

objet : affectation des stagiaires PE à mi-temps

Madame la Rectrice,

Copie à :

Mme Garncarzyk, directrice de l'INSPE de Caen

Mr Adoui, président de l'université

Mme Bodin, Dasen de la Manche

Mr Legrand, Dasen de l'Orne

Le Sgen-CFDT tient à vous alerter sur la situation des lauréats du CRPE qui vont effectuer leur stage à mi-temps en classe et à mi-temps à l'INSPE. Lors de la réunion d'affectation, ceux-ci ont découvert que les cours de l'INSPE seraient dispensés non dans le lieu habituel (Saint Lô pour la Manche et Alençon pour l'Orne) mais à l'INSPE de Caen ! A aucun moment cette information importante ne leur a été communiquée et certains regrettent le choix du département étant donné les distances importantes que cela implique. Comment aborder sereinement son année de stage lorsque l'on habite à Villedieu les Poêles et que l'on doit aller deux jours et une matinée à Cherbourg et le reste de la semaine à Caen ? Sans parler des difficultés que cela pose en termes d'organisation familiale car plus les distances sont grandes moins les solutions de garde sont satisfaisantes.

Le Sgen-CFDT regrette que cette information n'ait pas été donnée en amont et s'inquiète des conséquences de ce changement sur l'attractivité du métier. C'est pourquoi **nous vous demandons que ces stagiaires n'aient pas de déplacement à effectuer le mercredi et qu'ils puissent bénéficier d'un maximum de cours par visio-conférence**, ceci afin de limiter à la fois la fatigue due aux trajets mais aussi les frais financiers et l'impact écologique. Nous estimons que leur année de stage serait compromise si ces aménagements nécessaires n'étaient pas pris (risques psycho-sociaux, risque d'abandon de poste...).



Nous désapprouvons également les nouvelles modalités de stage (mi-temps ou temps plein selon le type de diplôme) et la rupture d'équité que cela entraîne au niveau du choix du premier poste : le rang du concours n'est plus le premier discriminant puisque les postes réservés aux stagiaires ne sont pas forcément tous de même nature. Il en résulte beaucoup d'amertume par rapport aux « règles du jeu » habituelles (le rang du concours étant habituellement gage de meilleure affectation pour l'année de stage). Si le manque d'attractivité n'est pas encore prégnant dans notre académie, ces nouvelles conditions d'entrée dans le métier ainsi que le futur concours académique (avec une affectation possible dans les 5 départements normands !) risquent de décourager bien des volontaires. De nouveau, le Sgen-CFDT déplore l'opacité des mouvements inter et intra-départementaux, opacité résultant de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui exclut les représentants des personnels de ces opérations et le dialogue social qui y était associé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes par rapport aux stagiaires à mi-temps et vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments les plus respectueux ainsi que notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT, Valérie Levavasseur